

Un prêtre convoqué au tribunal de police

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Immigration](#), [Perepiscopus](#)

Date : 5 juin 2014



[Communiqué](#) de Mgr **Lebrun**, évêque de Saint-Etienne :

"**Gérard Riffard**, prêtre catholique, comparaît le 11 juin 2014 au tribunal de police de Saint-Etienne. Il est accusé d'avoir enfreint un arrêté pris par la municipalité de Saint-Etienne. Celui-ci interdit l'hébergement dans les locaux de l'église Sainte-Claire pour des raisons de sécurité.

Que se passe-t-il ? Des migrants, pour la plupart demandeurs d'asile, frappent à la porte,

parfois tard le soir. Ce sont des hommes, des femmes et des enfants. Des assistantes sociales aussi donnent l'adresse ou appellent la paroisse. Les conditions d'accueil sont modestes et la manière de faire peut être améliorée. Mais que doit faire un prêtre, un chrétien : laisser des personnes à l'insécurité de la rue ou bien leur ouvrir sa modeste porte ?

L'engagement du Père Gérard Riffard et celle de l'association Anticyclone ont leur source dans l'Évangile et l'attitude de JESUS. Je soutiens le Père Gérard Riffard dans son action d'accueil et d'accompagnement. Notre société dit qu'elle ne peut pas prendre en charge toute la misère du monde. Doit-elle, pour autant, interdire de faire du bien ? « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ... et moi, je vous le dis, aimez vos ennemis » : ce sont deux paroles de JESUS qui constituent la loi suprême que nous proposons à la société, et que nous voulons essayer de vivre."